FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER

CONSEIL
SEANCE DU 10 AVRIL - N° 297 -

Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 15 mai 2019

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITES	Présent(e)	Représenté(e) par
Rachel **CERDAN**	X(arrivée 9h30)	
Benoîte **DESAPORTA**	X	
Gilles **DESPAUX**	X	
Agnès **FICHARD-CARROLL**	X	
Jean-Sébastien **FILHOL**		Béatrice **ROY**
Marie **FORET**	X	
Sylvie **HURTREZ**	X	
Philippe **MÜNCH**		
Bertrand **PLEZ**		Richard **ARINERO**
Michael **SMIETANA**	X	

Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS		
Richard **ARINERO**	X	
Emilien **AZEMA**	X	
Sèverine **BERARD**	X	
Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**	X	
Christine **LEREDDE**	X	
Vanessa **LLERAS**	X	
Alban **MANCHERON**	X	
Fleurice **PARAT**		Emilien **AZEMA**
Marc **ROLLAND**	X	
Béatrice **ROY**	X	

Collège C : USAGERS	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane **BASSO**		
Nolwenn **BAUTIER** (suppléant)		
Maxime **BOUDET**		
Teddy **BAYLET** (suppléant)	X	
Alban **DURAND**		Noémie **FRERE**(arrivée 9h45)
David **ABEZA** (suppléant)		
Noémie **FRERE**	X(arrivée 9h45)	
Aude **BRETAGNOLLE** (suppléant)	X	
Coraline **MONTARIOL**		Aude **BRETAGNOLLE**
Adèle **BARROIL** (suppléant)		
Axelle **SCHMITT**		Teddy**BAYLET**
Déborah **GARCIA** (suppléant)		
Alexandre **SERP**		
Thomas **BESSEDE** (suppléant)		
Renaud **SOROT**		
Guilhem **FOUILHE** (suppléant)	X	

Collège D : Personnels IATSS

Georges **BOUBY**	X	
Dalila **HAMMAR**	X	
Nabil **KOUADRI**	X	
Nicolas **MOUREAU**		

Personnalités extérieures	Présent(e)	Représenté(e) par
*Christian **ASSAF*** *(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)*	X	
*Michaël **DELAFOSSE*** *(Conseil Départemental de l'Hérault)*		
Jacques **DIETRICH** *(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional -Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)*	X	
Éric**JALLAS** *(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)*	X	
Chantal **MARION** *(Montpellier Agglomération)*		

Personnalités extérieures à titre personnel		
Sylvie **MALACARNE**		
Alexandre **PATERNE**	X	
Jean-Pierre **PECOUL**	X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 30 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée

Invités permanents présents :

- Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale
Agnès **FICHARD-CARROLL**

- Directeur (trice)sadjoint(e)s
Adam-Ahmed **ALI**

- Directeurs Département d'enseignement
Sylvie **HURTREZ** (BE)
Pascale **GALL-BORRUT** (EEA)
William **PUECH** (Informatique)

- Directeurs des Services d'Appui à la Pédagogie
Thierry **BRETAGNON** (CMI-Figure UM)

- Chefs de service
Gilles **GUEVELLOU** (Directeur administratif)
Béatrice **GOUJON** (Directrice administrative adjointe)
Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Directrice administrative adjointe)
Béatrice **BOYER** (Communication)
Nina **FASQUEL** (Contrôleur de gestion)
Corinne **FERNANDEZ** (Affaires Générales, Juridiques et Partenariales)

- Responsables
Richard **ARINERO** (Licences)
Geneviève **DEGOLS** (Licences)
Frédéric **LEMOIGNO** (LMD5)

- Chargés de mission
Emilien **AZEMA** (RI)
Teddy **BAYLET** (Étudiants)
Aude **BRETAGNOLLE** (Étudiants)
Jérôme **CASTELLON** (Évaluation)
Sylvie **HURTREZ** (Planning/Prose)

- Invités exceptionnels
- Clara **AY** (Association IGEM)
- Thomas **BESSEDE** (Association IGEM)
- Margaux **CAPERAA** (Association IGEM)
- Valentine **COSTES** (Stagiaire MOMA - Pôle Finances)
- Émilie **DEGENEVE** (Association Salon de l'Écologie)
- Jessica **SIMON** (Association Salon de l'Écologie)

- Secrétaire de séance
Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

Le **mercredi 10 avril 2019**, à 9heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 4 avril 2019, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, salle des Actes, bâtiment 7du campus Triolet.

Avant d'ouvrir cette séance, **M. HOFFMANN** interroge **M. GUEVELLOU** sur le quorum.

M. GUEVELLOU précise que celui-ci est actuellement atteint.

1. Introduction

a. Ordre du jour

M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour :

1 - Intervention du Directeur,
2 - Approbation du PV n° 296 - Conseil du 20 mars 2019 -,
3 - Vie du campus,
4 - Présentation des fiches des Chargés de mission de la Faculté des Sciences,
5 - Validation de la structure du Référentiel d'Équivalences Horaires - REH - 2018-2019,
6 - Présentation du Contrat d'Objectifs et de Moyens - COM - de la Faculté des Sciences,
7 - Vote de conventions,
8- Projets pédagogiques 2019,
9- Point de situation "Pédagogie",
10- Questions Diverses.

M. HOFFMANN demande si des membres de l'assemblée souhaitent aborder des points divers.

M. DESPAUX indique qu'il aura 2 questions à poser :
- une première relative à l'homogénéisation des données,
- une seconde concernant le cadrage LMD5.

M. ROLLAND interviendra sur le Conseil de perfectionnement du Master Chimie.

M. ROLLAND explique que **Mme TOURNIER**, Directrice adjointe à la Faculté des Sciences, a évoqué, lors de ce Conseil de perfectionnement, la redistribution des taxes d'apprentissages aux formations qui les faisaient rentrer.

M. ROLLAND s'interroge : *« Une procédure est-elle prévue ? »*.

M. HOFFMANN répond qu'il n'en existe pas encore de prévue à cet effet. Si tel était le cas, un groupe de travail aurait été proposé au Conseil.

M. ROLLAND souhaite également savoir si un cadrage est envisagé pour les mineurs/majeurs.

M. HOFFMANN prend note de ces questions et y reviendra à l'occasion des points divers, en fin de séance.

b. Prochain Conseil - Mercredi 20 mars 2019

M. HOFFMANN informe l'assemblée que le prochain Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier devrait se tenir le **mercredi 15 mai 2019**, à 8 h 45 - Salle des Actes du campus Triolet-

L'ordre du jour sera le suivant :
1- Intervention du Directeur,
2- Approbation des PV n° 296 - Conseil du mercredi 20 mars 2019 - et n° 297- Conseil du mercredi 10 avril 2019,
3- Présentation et vote du règlement des examens L et M,
4- Discussions sur le LMD5,

3- Vote de conventions,
4- Questions diverses.

M. HOFFMANN souligne que tout membre du Conseil ayant une demande d'information particulière peut la lui faire transmettre.

2. Approbation du PV n°296 – Conseil du mercredi 20 mars 2019

M. HOFFMANN explique que le PV n°296 relatif au Conseil du mercredi 20 mars dernier est toujours en rédaction. En effet, les délais entre les 2 séances ont été très courts et les débats plutôt riches. Le document sera mis à disposition des conseillers, sur l'ENT, dès qu'il aura été terminé.

M. HOFFMANN précise que les PV n°296 et n°297 seront votés lors du prochain Conseil.

3. Vie du Campus

M. HOFFMANN signale que le Conseil devra se prononcer sur la domiciliation de l'association IGEM Montpellier ainsi que sur la demande de subvention de l'association Salon de l'Écologie.

a. Domiciliation de l'association International Genetically Engineered Machine competition de Montpellier - IGEM Montpellier

M. HOFFMANN invite les membres de l'association à se présenter devant l'assemblée.

Mme CAPERAA, Présidente de l'association présente **Mme AY**, et **M. BESSEDE**, membres actifs de l'IGEM.

M. BESSEDE précise qu'il est un membre élu par les étudiants de la Faculté au sein de ce Conseil.

Mme CAPERAA explique que les objectifs de l'association sont de réunir des étudiants et encadrants de l'équipe de Montpellier participant au concours IGEM afin de participer à la compétition mais aussi de vulgariser la biologie auprès du plus grand nombre de personnes à travers des conférences ou des événements sur Montpellier.

M. BESSEDE projette et commente la présentation de l'association.

Qui sommes nous ?

18 étudiants :

IUT **Faculté des Sciences** **Polytech**

Sup'Agro **Faculté de Pharmacie**

Encadré par 5 chercheurs :

- Luca CIANDRINI (CBS-L2C, Université de Montpellier)
- Anna-Sophie FISTON-LAVIER (ISEM, UM)
- Jérome BONNET (CBS, Inserm)
- Christine DOUCET (CBS, Inserm)
- Guillaume CAMBRAY (DGIMI, INRA)

IGEM MONTPELLIER

iGEM 2019

Qu'est ce que l'iGEM ?

International Genetically Engineered Machines Competition.

- Concours de biologie synthétique organisé au MIT à Boston depuis 2003.
- Des équipes d'étudiants multidisciplinaires travaillant toute l'année sur un projet innovant.
- 380 équipes internationales (dont Harvard, MIT, Oxford, Yale, Cambridge…) soit plus de 3000 étudiants, 11 équipes françaises

IGEM MONTPELLIER

iGEM 2019

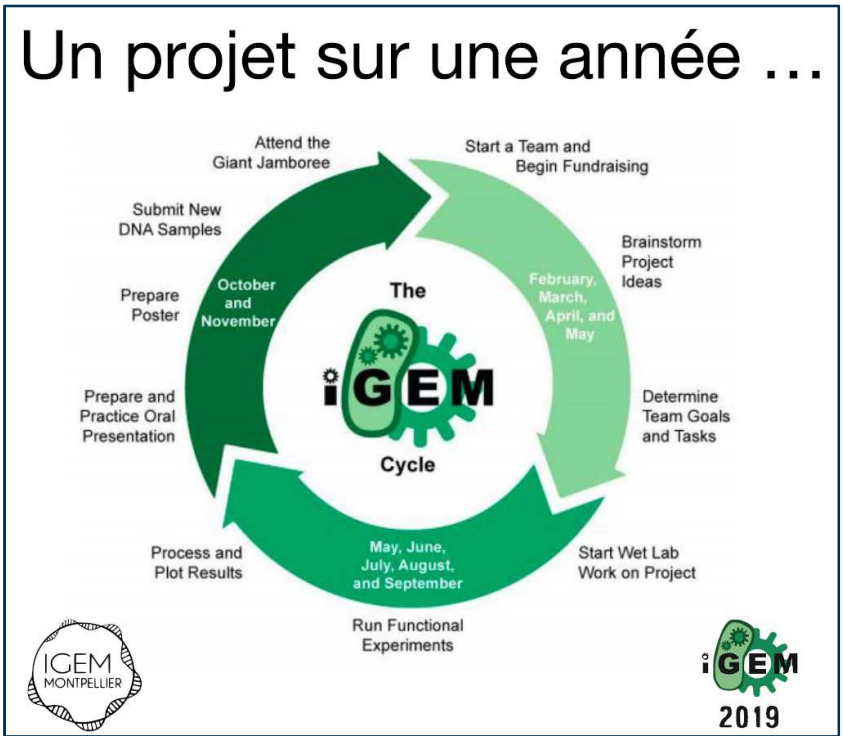

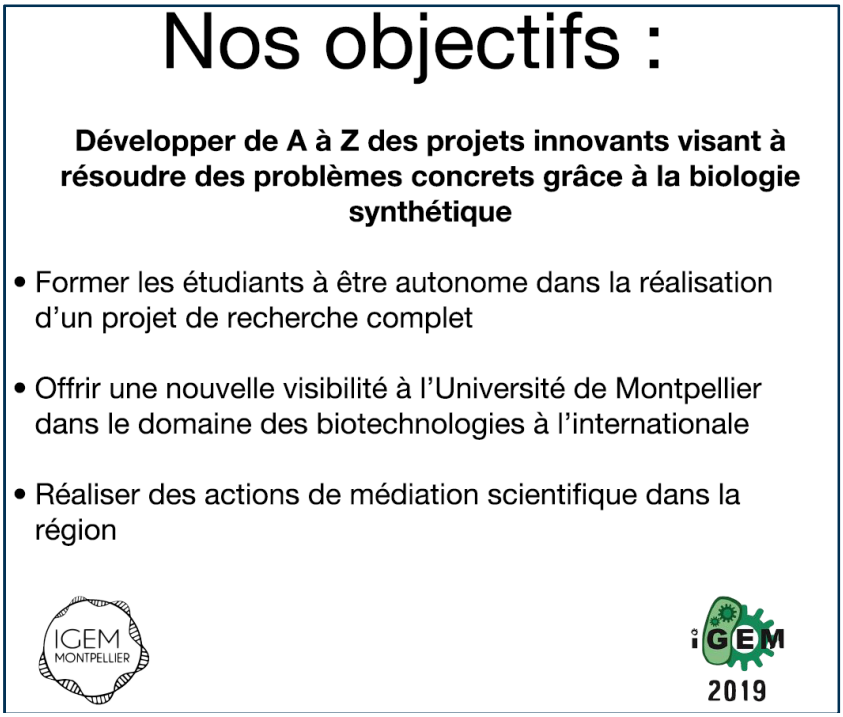

Mme CAPERAA souligne le montant élevé du budget nécessaire pour participer au Concours ainsi que le concours de l'Université de Montpellier, de Muse, de personnes inconnues via le financement participatif …

… Qui nécessite un budget :

Budget total prévu : 52 000€

Pourquoi ?

DÉPENSES		MONTANT	%
Poste de dépense 1	Inscription IGEM 2019	4 441,00 €	9%
Poste de dépense 2	Inscription Giant Jamboree environ 16 personnes	10 400,00 €	20%
Poste de dépense 3	Billets avion pour Boston 16 personnes	8 000,00 €	16%
Poste de dépense 4	Logement Boston 1 semaine 16 personnes	2 200,00 €	4%
Poste de dépense 5	Materiel Laboratoire (ADN, milieux culture,…)	8 000,00 €	16%
Poste de dépense 6	Rémunaration stage (7 personnes)	12 000,00 €	23%
Poste de dépense 7	Communication, évenements	500,00 €	1%
Poste de dépense 8	Sweatshirt équipe, Goodies, Affiches, Flyers	700,00 €	1%
Poste de dépense 9	Meeting/déplacements	300,00 €	1%
Poste de dépense 10	Bootcamp	5 000,00 €	10%

Par qui ?

- Université de Montpellier
- MUSE
- NEB, IDT, NUMEV, CBS
- Financement participatif
- …

M. BESSEDE informe que le prochain concours « Le Giant Jamboree » de l'IGEM aura lieu du 31 octobre au 4 novembre 2019 et que l'association IGEM Montpellier compte participer à cet évènement qui se déroulera à Boston.

Le Giant Jamboree

M. BESSEDE explique que le point culminant du concours est la finale de la compétition qui se déroule à Boston à la fin du mois d'octobre. A cette occasion, les équipes venant du monde entier présenteront leurs projets ainsi que leurs résultats (présentation orale et session poster) et assisteront à la remise des prix.

iGEM
2018

GOLD
iGEM
AWARD

iGEM
iGEM 2018
Giant Jamboree

NO
SMOKING

M. BESSEDE indique avec fierté qu'en 2018, l'IGEM Montpellier a reçu le prix du meilleur « Education and Public Engagement » ainsi qu'une médaille d'or. L'équipe de Montpellier a été classée 10ème sur 340.

Pour cloturer la présentation de l'association IGEM Montpellier, **Mme CAPERAA** rappelle les sponsors de l'association :

M. HOFFMANN ajoute que l'association avait présenté son projet lors du Festisciences 2018 ainsi qu'au Village des Sciences de Montpellier, lors de la Fête de la Science.

M. HOFFMANN remercie **Mme CAPERAA**, **Mme AY** et **M. BESSEDE** pour leur engagement et leur présentation.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des questions ou des remarque sur la domiciliation de cette association.

Après avoir vérifié le quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, **M. HOFFMANN** suggère aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la domiciliation de l'association International Genetically Engineered Machine competition de Montpellier - IGEM Montpellier -.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 27
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 27

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil approuve à L'UNANIMITE la domiciliation de la dite association.

Les représentants de l'association IGEM remercient le Conseil de la Faculté des Sciences pour ce vote.

M. HOFFMANN propose de passer au point suivant.

c. Demande de subvention - Association Salon de l'Ecologie

M. HOFFMANN rappelle que lors de la séance du 16 janvier dernier, le Conseil avait voté la demande de subvention de l'association pour le Salon de l'Ecologie qui s'était tenu du 7 au 11 novembre 2018 à Montpellier. L'assemblée avait fait la remarque que les associations devaient transmettre leur demande de subvention bien en amont de l'événement.

M. HOFFMANN note que l'association Salon de l'Ecologie a entendu le Conseil de la Faculté et a déposé sa demande de subvention pour le Salon qui se déroulera fin 2019.

M. HOFFMANN invite **Mme SIMON** à présenter la manifestation aux conseillers.

Mme SIMON est Chargée de mission au sein de l'association Salon de l'Ecologie mais aussi étudiante en Master Management de l'innovation à l'IAE de Montpellier.

Mme SIMON présente le Salon de l'Ecologie :

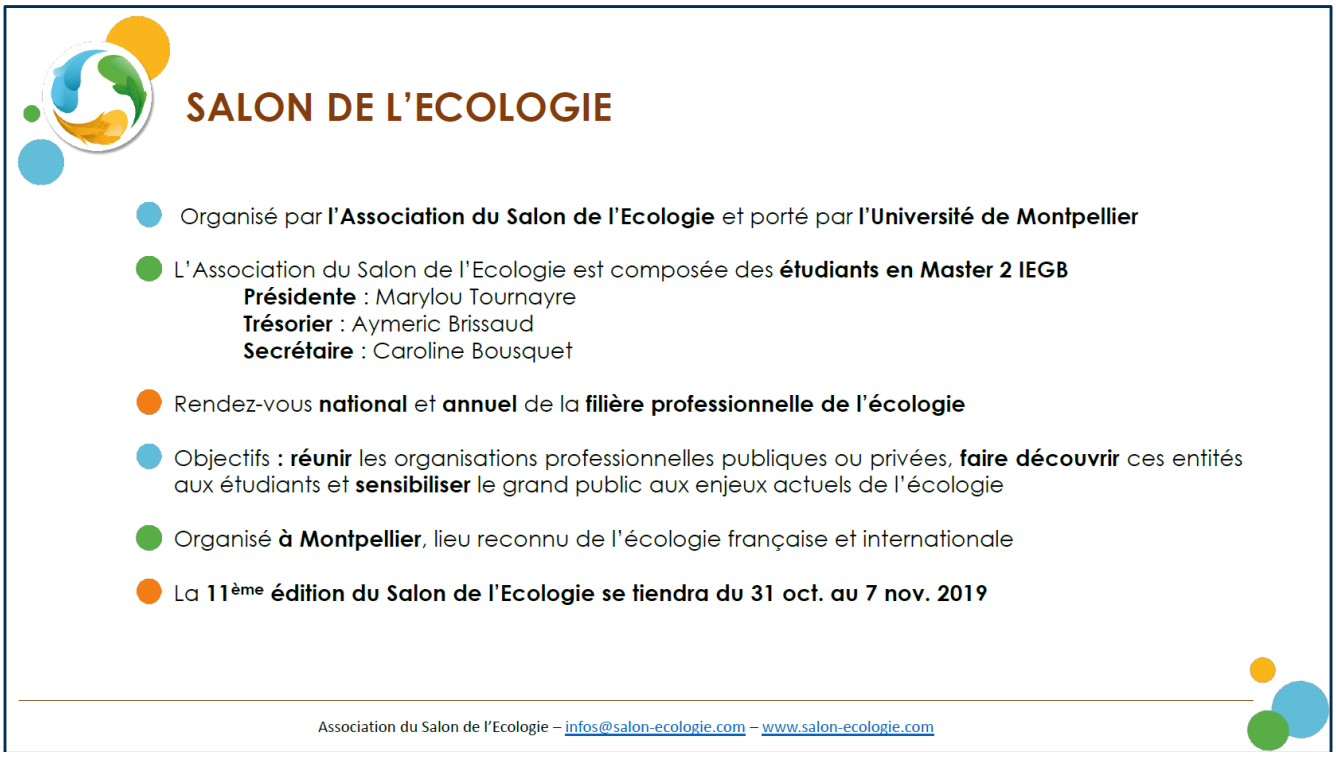

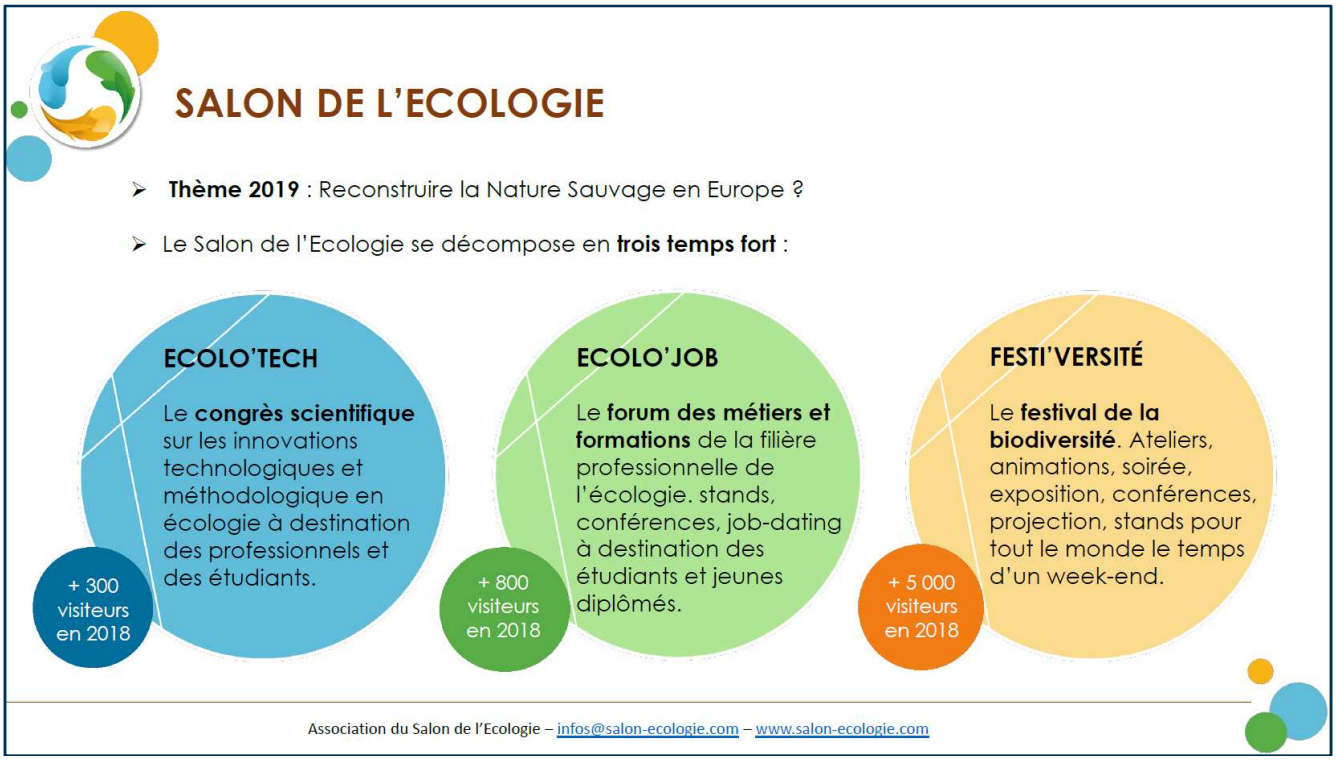

M. HOFFMANN remercie **Mme SIMON** pour cette présentation et donne la parole à l'assemblée.

M. BOUBY demande la somme qui est sollicitée par l'association.

M. HOFFMANN répond que le Salon de l'Ecologie demande 500 €.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** invite les membres du Conseilà se prononcer sur demande de subvention de l'association Salon de l'Ecologie.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 28
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil approuve à L'UNANIMITE la demande de subvention de l'association Salon de l'Écologie.

M. HOFFMANN et **Mme SIMON** remercient l'assemblée pour ce vote unanime.

Mme SIMON convie le Conseil au Salon de l'Ecologie en rappelant qu'il se tiendra du 31 octobre au 7 novembre prochains.

4. Présentation des fiches des Chargés de mission de la Faculté des Sciences

M. HOFFMANN indique que lors du Bureau du mois de mars dernier, la présentation des fiches de mission des nouveaux Chargés de mission de la Faculté des Sciences a été demandée.

M. BOUBY constate que les documents mis en ligne avant le Bureau ont été modifiés entre temps.

Pour **M. BOUBY**, il n'est pas possible de procéder à des changements a posteriori.

M. BOUBY n'est pas le seul à travailler sur ces documents : il le fait avec son équipe.

M. HOFFMANN précise que ces fiches ne sont pas soumises au vote du Conseil, il s'agit juse d'une information. Le Conseil peut les commenter et émettre des remarques.

M. HOFFMANN signale qu'il manque la lettre du Chargé de mission en lien sur la formation des maîtres, mission qui est conduite par M. MÜNCH.

M. HOFFMANN regrette l'absence de ce dernier aujourd'hui qui aurait pu expliquer sa mission à l'assemblée.

M. BOUBY comprend les propos de **M. HOFFMANN** mais insiste : modifier les documents après leur mise à disposition auprès des conseillers est regrettable.

M. GUEVELLOU est à l'origine de ces modifications. Il entend les remarques de **M. BOUBY** et le rassure : aucun changement n'a eu lieu sur le fond. Seule la forme a été revue.

M. BOUBY pense que ces documents devraient être validés par le Conseil.

Mme LEREDDE constate que la fiche du chargé de mission Évaluation a été modifiée mais que le début de la lettre est très bien. Toutefois, concernant la phrase*« Il suit l'évaluation des enseignants dans le domaine de la Recherche »*, elle ne voit pas le lien avec la Recherche…

Mme LEREDDE estime qu'il s'agit d'une maladresse.

M. CASTELLON explique qu'il y a un travail important à mener avec les masters, notamment ceux en lien avec la recherche. C'est pourquoi il avait écrit cette phrase.

M. CASTELLON acquiesce : il s'agit bien d'une maladresse. Il propose de corriger « Recherche » par « enseignement ».

Mme LEREDDE note un autre problème : « Il recrute les référents (L1), les supers-référents (L1, L2 et L3) et les manage dans leur action ».

Pour **Mme LEREDDE** ; le terme « recruter » est impropre. Un enseignant-chercheur n'est pas formé pour recruter des personnes.

M. CASTELLON confirme les propos de **Mme LEREDDE** et suggère de remplacer ce mot par « coopte ou sélectionne ».

M. BOUBY souligne que les mots sont importants.

M. CASTELLON rappelle à **M. BOUBY** qu'il avait déjà validé ces termes en Conseil. En effet, ces derniers apparaissent depuis que **M. GUIEU** était chargé de mission Évaluation, ce qui remonte à plusieurs années en arrière.

M. BOUBY le reconnait : à une époque, il était beaucoup moins pointilleux sur certains termes. Mais depuis la fusion entre l'Université Montpellier 1 et l'Université Montpellier 2, les techniques de management ont changé. De ce fait, l'organisation syndicale Sud Éducation est beaucoup plus pointilleuse.

M. HOFFMANN invite les conseillers à lui faire remonter leurs remarques. Il souligne que ces dernières doivent uniquement concerner les fiches de mission, non les personnes.

Pour **M. BOUBY**, il est important que les conseillers disposent des informations en amont.

Mme LEREDDE ne fait aucun procès d'intention. Elle souligne simplement qu'il convient de faire attention sur les mots qui sont utilisés.

Mme LEREDDE est favorable à l'évaluation des enseignements. Néanmoins, les termes affichés dans la fiche de mission sont un peu maladroits.

M. HOFFMANN rassure **Mme LEREDDE** : il a pris note de ses remarques et la fiche de mission Évaluation sera corrigée.

M. ROLLAND observe que ce n'est pas la question qu'il a posée en Bureau. Il avait demandé une présentation des fiches de mission ainsi que le nom des chargés de mission.
M. ROLLAND constate que la liste de ces personnes présente sur l'organigramme mis en ligne est différente de celle de la liste d'émargement du Conseil de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN vérifiera le document mis en ligne : il est possible que ce dernier n'ait pas été mis à jour.

M. CASTELLON revient sur la fiche de mission Évaluation. Il explique que les remontés des évaluations sont systématiquement réalisées lors des conseils de perfectionnement.

Pour **M. BOUBY**, ces retours doivent servir aux enseignants.

Mme LEREDE indique que cela fonctionne bien au niveau de son Département d'enseignement. Toutefois, cela dépend des responsables, à savoir s'ils font un retour ou non des résultats.

Mme ROY regrette le manque de participation des étudiants : seuls 10 % d'entre eux environ ont répondu aux évaluations.

M. CASTELLON n'a pas de relation directe avec les étudiants. Ces derniers peuvent compléter les enquêtes via leur ENT. Avec le temps, il espère que le taux de participation augmentera.

M. HOFFMANN rappelle que les fiche de mission sont présentées à titre d'information et invite les conseillers ayant des remarques à les lui transmettre.

M. HOFFMANN suggère à l'assemblée de passer au point suivant.

M. ROLLAND n'a pas fini son intervention. Il souhaite intervenir sur la fiche de mission TICE/SI.

Pour **M. ROLLAND**, c'est une erreur de commuter ces 2 missions. *«Pour utiliser une métaphore, vendre des pots de peinture ne fait pas du marchant un peintre ! ».*

M. HOFFMANN concède que cette fiche est partagée par deux personnes. Toutefois, la mission est commune. Les 2 rôles sont complémentaires, aussi, les 2 chargés de mission devront travailler ensemble, tout en ayant des fonctions distinctes.

Mme CHIFFOLLEAU confirme les propos de **M. HOFFMANN**. L'idée est de montrer le lien entre les deux missions.

M. ROLLAND note les remarques de **Mme CHIFFOLLEAU** et de **M. HOFFMANN** et demande pourquoi ne pas faire2 fiches différentes.

« Cela est possible mais le lien entre les deux chargés de mission doit apparaître » souligne **MmeCHIFFOLLEAU.**

M. HOFFMANN ajoute que cela pourrait être également fait pour les fiches Planning et Prose, où la situation est similaire.

Pour **Mme CHIFFOLLEAU** et **M. HOFFMANN,** c'est une piste à laquelle il faut réfléchir.

M. HOFFMANN invite les membres du Conseil à étudier ces fiches de mission et à lui faire remonter leurs remarques par mail.

5. Validation de la structure du Référentiel d'Équivalences Horaires - REH - 2018-2019

M. HOFFMANN explique que le Référentiel d'Équivalences Horaires de l'année universitaire 2018-2019 a déjà été validé par le Conseil d'UFR Sciences. Toutefois, l'Université de Montpellier a ajouté de nouvelles fonctions. Le Conseil doit donc valider cette nouvelle structure.

M. HOFFMANN précise que l'Université de Montpellier demande à ce que le Conseil de la Faculté des Sciences valide ce nouveau document. Il ne comprend pas pourquoi : ce dernier a déjà été voté le 5 septembre 2018.

M. HOFFMANN reconnait que le tableau présenté est difficile à lire : il s'agit d'une extraction.

M. HOFFMANN note que celui-ci ne comprend pas de noms d'enseignants. Il est classé par activité pédagogique et UE.

M. HOFFMANN remercie **Mme DUPLEIX** pour le travail pénible et fastidieux qu'elle a réalisé sur ce REH. L'UM lui demande d'ajouter des éléments au fil de l'eau. En outre, elle a dû contrôler minutieusement l'ensemble des données.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler.

En l'absence d'interventions, **M. HOFFMANN** suggère aux membres du Conseil de se prononcer sur la structure du Référentiel d'Équivalences Horaires - REH - année universitaire 2018-2019.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40	
Membres présents et représentés : 28	**Pour : 28**
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0	**Contre : 0**
Suffrages valablement exprimés : 28	**Abstention : 0**

Le Conseil approuve à L'UNANIMITE la structure du Référentiel d'Équivalences Horaires année universitaire 2018-2019.

M. HOFFMANN salue l'assemblée pour ce vote unanime et propose de passer au point suivant.

6. Présentation du Contrat d'Objectifs et de Moyens - COM - de la Faculté des Sciences

M. HOFFMANN a mis à disposition de l'assemblée le Contrat d'Objectifs et de Moyens -COM - sur le Moodle du Conseil.

M. HOFFMANN explique que ce dernier a été rédigé le plus sincèrement possible.

M. HOFFMANN ajoute que le COM a pour vocation principale de fixer les différents objectifs de la composante d'un établissement et de décider des ressources nécessaires pour les mener à bien. Ce contrat engage les deux parties : la composante, en respectant les objectifs qui lui sont fixés, pourra bénéficier des allocations budgétaires versées par l'établissement.

M. HOFFMANN indique que le Contrat d'Objectifs et de Moyens comprend 2 étapes.

Concernant la *1ère étape*, **M. HOFFMANN** informe que pour le Budget Initial 2019, l'UM a fait le choix de déployer les Contrats d'Objectifs et de Moyens à l'ensemble des UFR, Écoles et Instituts.

M. HOFFMANN précise qu'à cet effet, le 19 mars 2018, le Président et le VPCA de l'UM ont lancé le COM.

Pour **M. HOFFMANN**, le COM doit être l'outil central du dialogue de gestion et de l'allocation des moyens. Il doit inscrire les objectifs et les moyens de chaque structure dans les grandes orientations stratégiques de l'établissement :
- une recherche d'excellence répondant aux défis scientifiques de demain,
- une offre de formation attractive et innovante conçue pour tous les étudiants,
- un pilotage performant et prospectif au service d'une nouvelle culture d'établissement,
- une affirmation forte de la responsabilité sociétale de l'université,
- une université ouverte sur le monde et engagée dans le développement de partenariats innovants.

M. HOFFMANN ajoute que le Contrat d'Objectifs et des Moyens doit partager et fiabiliser les informations entre le niveau central et les structures.

M. HOFMANN indique que la *2ème étape* consistait à organiser des rencontres avec les UFR, Écoles et Instituts de l'Université tout au long de l'année, de fin mars 2018 jusqu'au dialogue budgétaire avec une signature du COM, prévue en novembre 2018.

M. HOFFMANN informe que le COM est composé de 3 volets :
- Le 1er volet - le volet Caractérisation -décrit l'activité de la structure (formation, insertion professionnelle, international…) et les moyens dont elle dispose (RH, finances, patrimoine…).
- Le 2ème volet- le volet stratégie - inscrit les orientations de la structure dans les axes stratégiques de l'établissement tels que définis dans le contrat pluriannuel.

- Le 3ème et dernier volet - le volet performance moyens activité -comprend les moyens annuels alloués, trajectoire pluriannuelle et suivi des indicateurs de la structure sur plusieurs années.

M. BOUBY a étudié tous les graphiques présentés dans le document. Il signale qu'il faut faire très attention aux indicateurs proposés. Ces derniers peuvent être pris comme cibles pour la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. BOUBY rappelle que la composante est la « base d'accueil » d'étudiants de la région. Un certain nombre d'entre eux sont boursiers. De ce fait, elle est « moins bonne » que d'autres composantes, ce qui est normal !

M. BOUBY se félicite que le partage homme/femme soit moins catastrophique qu'il y a plusieurs années en arrière. Toutefois, il existe un manque de moyens en termes de personnel.

M. BOUBY trouve important de faire apparaitre cette dernière donnée dans ce Contrat d'Objectifs et de Moyens.

M. BOUBY note que la dérive des heures complémentaires et le manque de moyens sont dus au fait que la Faculté des Sciences ne sollicite pas assez de postes.

Depuis 20 ans qu'il siège au Conseil de la Faculté, **M. BOUBY** le signale : *« il convient de demander plus de postes ! »*.

M. BOUBY ajoute qu'il y a 20 ans, la Faculté avait un petit manque de personnels mais avec les années, celui-ci s'est amplifié.

Pour **M. BOUBY**, il est important de mettre en cohérence ce COM avec les demandes de postes. En effet, on arrive à un niveau de mise en péril de l'offre de la formation de la Faculté des Sciences avec la diminution des heures en L1.

M. BOUBY s'interroge : *« A quand la suppression des TP en L2 ? »*.

M. BOUBY rappelle que la Faculté enseigne des Sciences et comprend des scientifiques : aussi, le présentiel est nécessaire voire indispensable !

M. BOUBY trouve positif d'avoir mis à disposition toutes ces données car elles donnent une vision globale de l'état de la composante. Il demande s'il est possible d'organiser un Conseil « spécial COM » : cela permettrait d'approfondir cette analyse et le Conseil pourrait ensuite voter le document.

M. HOFFMANN espère, comme **M. BOUBY**, disposer de plus de postes mais pour cela il doit avoir de bons arguments pour en faire la demande. Il prend l'exemple des UE à faibles effectifs qui coutent: cela sera très probablement reproché à la FdS.

Pour **M. BOUBY**, il s'agit d'une dérive des masters : pour les éviter, il convient d'en discuter avec l'ensemble du Département d'enseignement (ce qui n'est pas le cas du Département Chimie). Les licences quant à elles n'ont pas d'UE à faibles effectifs et l'on compte de grosses UE.

M. HOFFMANN explique que chaque Département a son propre fonctionnement.

M. BOUBY signale que dans les statuts, il est indiqué qu'il n'y a qu'un seul Bureau par Département. Il n'y a pas de raison de séparer les licences des masters car l'un est la continuité de l'autre.

Concernant les TP, **M. HOFFMANN** observe qu'il y a 20-25 ans, les étudiants étaient bien moins nombreux sur le campus. Aujourd'hui, les effectifs ont augmenté alors que les locaux n'ont pas changé. Cela devient difficile pour les TP.

M. BOUBY constate que **M. HOFFMANN** revient sur ce qu'il disait précédemment, à savoir : « il y a 20 ans, la Faculté avait un petit manque de personnels, avec les années, celui-ci s'est amplifié ».

Concernant la dernière remarque de **M. BOUBY**, **M. HOFFMANN** confirme qu'il pourrait mettre en place un Conseil dédié au Contrat d'Objectifs et des Moyens.

M. HOFFMANN invite les conseillers qui ne l'ont pas fait à prendre connaissance du document et à relayer leurs remarques. Le COM devra très certainement être modifié et voté par les membres du Conseil.

Mme FORET demande si le document a vocation à être largement diffusé.

M. HOFFMANN acquiesce et ajoute qu'il sera signé par le Président de l'Université de Montpellier ainsi que le Directeur de la Faculté des Sciences.

7. Vote de conventions

M. HOFFMANN indique que le Conseil doit se prononcer sur deux conventions :

a. Convention de partenariat : mise à disposition de locaux et organisation du concours GEI-Univ .

M. HOFFMANN informe que la Faculté des Sciences sera le centre d'écrit de ce nouveau dispositif. Elle accueillera dans ses locaux - en SC 16.01 - l'organisation d'un concours par la voie universitaire du dispositif GEI-Univ au sein du GIP Concours Commun Mines ponts.

M. HOFFMANN est fier que ce concours vienne chercher des étudiants de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Mme FORET se rappelle que la composante avait déjà été centre organisateur de concours CCP, il y a 2 ou 3 ans.

M. HOFFMANN le confirme : quelques étudiants de la Faculté avaient d'ailleurs postulé.

Pour **M. BOUBY**, il s'agit d'affichage. Il espère qu'une communication efficace sera réalisée auprès de la communauté estudiantine.

M. HOFFMANN répond que le service Communication est chargé de publier cette information via le site et les réseaux sociaux.

M. BOUBY précise que les étudiants doivent être informés non seulement sur ce concours mais aussi sur l'ensemble des concours où ils peuvent postuler.

M. HOFFMANN pense que ces derniers sont déjà au courant. Toutefois, une communication sera réalisée.

M. HOFFMANN indique que le tarif pour la location de salle prévue est de 300 € hors taxe pour la journée.

Suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, **M. HOFFMANN** demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur l'accord de partenariat relative à la mobilité académique et aux échanges scientifiques entre l'Université de Montpellier et le Groupement d'Intérêt Public Concours Commun Mines Ponts - GIP CCMP -.

RESULTAT DU VOTE
Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 30
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 30

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil approuve à L'UNANIMITE l'accord de partenariat sur la mobilité académique et les échanges scientifiques entre l'Université de Montpellier et Le Groupement d'Intérêt Public Concours Commun Mines Ponts.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote et propose de passer à la présentation de la convention suivante.

b. Accord de partenariat universitaire avec l'Université Franco Égyptienne (UFE) du Caire

M. HOFFMANN signale que ce projet est porté par M. Azéma. Il traite de la mobilité académique des étudiants /enseignants ainsi que des échanges scientifiques. Pour les étudiants, il s'agit d'une mobilité académique classique validant des UE.

M. HOFFMANN ajoute que les étudiants de l'UFE/Faculté d'Ingénierie, qui participent au programme d'échange, doivent être inscrits en 3ème année du cycle ingénieur, département PEC - Production, Énergétique et Contrôle Automatique -.

M. HOFFMANN souligne qu'il est prévu 5 mobilités maximum par année universitaire, sans obligation de réciprocité. Néanmoins, le nombre d'étudiants échangés par les deux institutions devra tendre vers l'équilibre dans un délai de 5 ans.

M. HOFFMANN demande à **M. AZEMA** s'il souhaite apporter un complément d'information.

M. AZEMA précise que **Mme WAGNER**, enseignant chercheur au Département Mécanique de la Faculté des Sciences, est à l'origine de cette convention.

M. AZEMA explique qu'avant de s'installer à Montpellier, **Mme WAGNER** était enseignant chercheur à l'Université de Mulhouse. En venant à Montpellier, elle a apporté avec elle ses collaborations, notamment celle avec l'Université Franco Égyptienne du Caire avec qui elle avait développé un double diplôme.

M. BOUBY trouve intéressant de disposer d'une version française et anglaise de la convention. Il note que l'Égypte est un pays hors UE et s'interroge sur les frais d'inscriptions que devront payer les étudiants désireux d'entrer dans cette formation.

M. AZEMA répond que ces derniers paieront les frais d'inscription de leur pays d'origine.

M. BOUBY n'est pas opposé à cette convention, qui est, pour lui, un moyen de détourner le système. Il regrette que cela ne soit pas fait pour les étudiants de la Faculté.

M. HOFFMANN relève que ce qui est fait pour les étudiants qui viennent de l'étranger pour s'inscrire à la Faculté des Sciences est également fait pour nos étudiants qui partent s'inscrire dans des Université à l'étranger.

M. BOUBY regrette que ce genre de convention soit de plus en plus mise en place. Cela invite les étudiants « corrects » à venir à la Faculté des Sciences de Montpellier mais laisse sur le carreau ceux en difficulté financière.

M. BOUBY alerte sur les dérives engendrées par ces conventions : la Faculté sélectionne ses étudiants étrangers en fonction de leur pays d'origine.

M. AZEMA précise que 80% de ces accords correspondent aux activités de Recherche.

M. BOUBY votera pour cette convention même s'il est contre la mesure que souhaite mettre en place l'État.

M. BOUBY rappelle que désormais, les étudiants étrangers hors UE devront s'acquitter de près de 3000 euros pour venir faire leurs études en France. Cela représente presque dix fois plus qu'un étudiant européen.

Mme FERNANDEZ souligne que cette formation n'est pas diplômante.

Mme HAMMAR souhaite apporter un complément d'information. Elle explique la différence entre les mobilités individuelles et les programmes d'échanges. La mobilité individuelle permet à l'étudiant d'acquérir un diplôme alors qu'avec un programme d'échange, l'étudiant valide des crédits.

M. ASSAF signale que cette convention est un cadre d'échange alors que la réforme concerne les bacheliers qui souhaitent s'inscrire à l'Université.

Mme LEREDDE ajoute que cela concerne aussi les masters.

M. HOFFMANN note que le décret n'est pas voté à ce jour et demande à l'auditoire de revenir à l'ordre du jour.

M. BOUBY rappelle que la Faculté des Sciences de Montpellier a mis en place Parcoursup alors que la loi n'était pas encore votée. Il souligne que cette nouvelle réforme sur la hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers hors UE est un sujet brulant et important.

M. HOFFMANN suggère aux membres du Conseil d'UFR de donner un avis sur l'accord de partenariat universitaire entre l'Université de Montpellier et l'Université Française d'Égypte - Mobilité académique et échanges scientifiques -.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés :30
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 30

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil approuve à L'UNANIMITE l'accord de partenariat universitaire entre l'Université de Montpellier et l'Université Française d'Égypte - Mobilité académique et échanges scientifiques -.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée et propose de passer au point suivant.

8. Projets pédagogiques 2019

M. HOFFMANN indique que le Conseil de la Faculté n'avait à ce jour pas attribué de projets pédagogiques sur l'année 2019, pour des raisons budgétaires.

M. HOFFMANN présente les projets pédagogiques déposés par les Départements d'enseignement :

LISTE DES PROJETS

Dpt	Nom	€	Remarques
Math	Aucune demande	0	
DDL	Aucune demande	0	
BE	Contribution au financement de la serre d'expérimentation végétale	30 000	OK pour 2020
BE	Acquisition de matériel de mesure et de prélèvement sur le terrain	7505	
BE	Appareillage permettant la réalisation de coupes histologiques	53160	Attention 3000 € non éligible
BE	Acquisition autonome d'images aériennes à très haute résolution	16000	Attention 4250 € Fonctionnement non éligible
BE	La souris sur l'arbre	50 000	
BE	Plan pluriannuel de renouvellement du matériel optique :	60 000	
BioMV	Cytomètre	37 200	
BioMV	Photometre	1 486	
BioMV	10 ordi Salle TP	9 800	
BioMV	Microscope binoculaire	3 600	
CH	Microondes	32 200	
CH	Bio-logic – Potentiotat Gavanostat (Energie)	13 717	7 103 (sans option)
EEA	Combiné analyseur de spectre et réseau pour systèmes front-end	15 730	
EEA	Caméra sonore portable	21 844	
Meca	Centre d'usinage TRAVIS MM4	48 000	Reste à financer 33 000 euros
TEE	Ecrans interactifs tactiles (Visualisation 3D)	9 368	
TEE	Rayonnement national et international (Master GER)	15 000	Fonctionnement non éligible
Phy	SpectroGoniomètre portable	35 964	
Info	Bio Info Learning Lab	59 700	

M. HOFFMANN souligne que les Départements de Mathématiques et des Langues n'ont pas fait remonter de projets pédagogiques.

M. HOFFMANN constate que ces derniers ont été présentés et discutés en Comité de Direction.

Concernant la contribution au financement de la serre d'expérimentation végétale, **M. HOFFMANN** informe que le Comité de Direction a pris la décision de reporter la demande à 2020 en espérant trouver d'autres financeurs - comme, par exemple, la COMUE - d'ici là.

M. HOFFMANN explique qu'après une longue discussion, les 2 projets sont ressortis :
- le projet de *Bio Info Learning Lab* - BILL - déposé par le Département Informatique : le montant demandé est de 59 700 euros mais la Faculté ne pouvant pas tout financer, le Comité de Direction propose un montant de 43 760 euros. Ce projet est issu d'un appel à projet Take off et est partiellement financé par Muse. Il est porté par le Département Informatique ainsi que les Départements BE et BIO MV.
- le projet *Spectro Goniomètre portable*, déposé par le département de Physique. Le montant prévu est de 35 964 euros.

M. HOFFMANN présente les demandes et la proposition faite par le Comité de Direction :

Département Physique		Département Info	
Spectro Goniomètre portable	Proposition FdS	BioInfoLearningLab (BILL)	Proposition FdS
35 964 € TTC	35 964 €	Equipement informatique (28 000 €, 25 ordinateurs portables)	13 Ordinateurs à 1120 € 14 560 €
		Equipement pour les salles de projet (29 200 €)	29 200 €
		Equipement pour les salles de TP (2 500 €)	
		Demande FdS: 59 700 €	Total FdS: 43 760 €
Total Financement FdS: 79 724 Euros			

M. HOFFMANN souligne que le montant total de ces deux projets pédagogiques s'élève à 79 724 euros. Il précise que la Faculté devra prendre en charge une partie des frais relatifs à la mise en place du bâtiment 36, ce qui explique ce « petit » montant.

M. HOFFMANN ouvre le débat.

M. BOUBY s'étonne de l'achat d'ordinateurs portables et estime que des PC de bureau couteraient bien moins chers !

Mme HURTREZ précise que les salles qui seront occupées se situeront au bâtiment 35. L'idée est de faire travailler ensemble des étudiants de Bio Info et de biologie dans des salles modulables. Ils seront amenés à travailler, manipuler et saisir des données sur ordinateur. Ils devront également aller sur le terrain en étant accompagné de leur PC.

M. BOUBY explique que ses étudiants travaillent aussi sur ordinateur, c'est pourquoi il a récupéré des PC des salles informatiques qu'il a installés dans sa salle de TP. Il comprend les besoins expliqués par **Mme HURTREZ**.

Mme CHIFFOLEEAU le répète : les salles seront modulables, les cloisons pourront être déplacées. Les étudiants ne pourront pas travailler avec des ordinateurs fixes.

Mme LEREDDE souhaite faire part d'une expérience qu'elle a eue avec des tablettes de prêts. Elle explique que pour une formation, elle avait mis à disposition des étudiants des tablettes qui leur servaient notamment pour aller sur le terrain. Elle alerte **Mme HURTREZ** et **Mme CHIFFOLLEAU** sur les risques de dégradation et de vol du matériel. Elle leur suggère de nommer un responsable pour éviter cela.

Mme HURTREZ rassure **Mme LEREDDE** : le Département Biologie Écologie a l'habitude de travailler ainsi.

M. MANCHERON prend l'exemple de l'Institut Mines Télécoms qui organise le prêt de PC auprès d'étudiants qui ont toujours été respectueux du matériel et bien contents de ne pas avoir à l'acheter.

Suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, **M. HOFFMANN** demande aux membres du Conseil de se prononcer sur les Projets pédagogiques de la Faculté des Sciences pour l'année universitaire 2018-2019.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 33
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 33

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil approuve à L'UNANIMITE les Projets pédagogiques de la Faculté des Sciences pour l'année universitaire 2018-2019

M. BOUBY fait part de sa crainte concernant la diminution des budgets. Il vient d'apprendre que le département de Chimie serait touché et bénéficierait de moins d'équipements.

M. HOFFMANN est, quant à lui, inquiet de la source d'information de M. BOUBY. Cela n'a pas été évoqué.

M. BOUBY explique que le matériel de sa salle de TP devrait être renouvelé car il peut tomber en panne à tout moment. Le Département à lui seul ne pourra pas prendre cette dépense à sa charge.

M. BOUBY trouve important que le financement des projets pédagogiques serve aux gros équipements.

M. HOFFMANN revient sur le projet BILL dont le montant demandé à la Faculté est de 59 700 euros. Il trouve dommage que ce dernier ne soit financé qu'au 2/3 par MUSE. Il regrette que MUSE ne prenne pas à sa charge la totalité du projet qui a été sélectionné par l'appel à projet Take off.

M. BOUBY note que **MUSE** coute de l'argent.

M. HOFFMANN est heureux que **MUSE** intervienne dans certains projets.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de passer au point suivant.

9. Point de situation « Pédagogie »

a. Groupes de travail

M. HOFFMANN informe que le Comité de Direction de la Faculté des Sciences propose au Conseil la mise en place de 2 groupes de travail :
- la place de l'anglais dans les enseignements. Une réflexion sera menée sur le potentiel du Département des Langues à déployer ses enseignements sur l'offre de formation du LMD5 de la composante. Ce groupe de travail sera piloté par **M. GASCA**.

- la structure des semestres. Le groupe de travail réfléchira sur le nombre de semaines par semestre pour construire l'offre de formation. Il est possible d'avoir une différence entre les licences et les masters mais il faudra prendre en compte les périodes d'inscriptions administratives pour déterminer la date de rentrée universitaire - il est important que tous les étudiants soient inscrits administrativement pour être couverts avant de commencer les enseignements -.Ce groupe de travail sera animé par **M. ARINERO**.

M. HOFFMANN indique que ces groupes présenteront un point sur l'avancée de leurs réflexions en séance du 15 mai prochain.

b. ECTS - European Credits Transfer System -

M. HOFFMANN souligne que l'offre de formation de la Faculté des Sciences comprend des ECTS avec des demis - 2,5 ECTS, 4,5 ECTS -. Il suggère que les ECTS soient désormais des entiers naturels.

M. AZEMA s'interroge : *« Y a-t-il un lien avec le présentiel et le non présentiel ? »*

Mme LEREDDE demande quant à elle si les enseignants pourront choisir de donner de 1 à 5 ECTS.

M. HOFFMANN répond qu''il est possible d'aller jusqu' 30 ECTS pour un semestre.

« *Si une UE a 5 ECTS, cela signifiera t-il que l'enseignant aura 5h de présentiel ? »* questionne **Mme LEREDDE.**

M. AZEMA note que cela rejoint sa question.

Mme HURTREZ rappelle que les European Credits Transfer System correspondent à un volume d'heures de travail pour les étudiants, non pour les enseignants.

Mme HURTREZ espère que des préconisations seront communiquées et des plafonds donnés par la Direction.

M. HOFFMANN essaie de disposer d'un cadrage.

M. HOFFMANN indique que des paramètres devront être mis en place. Deux d'entre eux sont constants :
- le nombre d'étudiants/Département d'enseignement
- le nombre d'enseignants/Département d'enseignement

Mme LEREDDE craint que 5 ECTS ne valent pas la même chose par Département.

M. AZEMA pense que chacun devra dire ce que « face à face » signifie et que le présentiel devra être adapté.

M. HOFFMANN ne croit pas qu'il faille comparer les ECTS par Département.

M. LEMOIGNO explique qu'il n'y a qu'à la Faculté des Sciences où il existe des ECTS et demi. Cela n'est pas le cas dans les autres composantes et universités. Aussi, il serait bien que la FdS s'harmonise avec les autres établissements pour que cela ne pénalise pas les étudiants de la Faculté allant poursuivre leurs études dans d'autres universités françaises ou étrangères.

M. BOUBY trouve cette demande dangereuse : certains enseignants ne pourront pas diminuer leurs enseignements. Il prend l'exemple d'une UE à 2,5 ECTS : l'enseignant préfèrera faire 3 heures d'enseignement plutôt que 2. Le nombre d'heures augmentera.

M. BOUBY rappelle que la Faculté avait demandé aux enseignants de diminuer le nombre d'heures pour les L1.

M. LEMOIGNO reprend l'exemple de M. BOUBY et lui explique que cette UE passera à 3 ECTS sans que le volume d'heure des enseignements n'augmente.

M. BOUBY ne comprend pas pourquoi.

M. LEMOIGNO rappelle à **M. BOUBY** que les European Credits Transfer System correspondent à un temps de travail pour un étudiant. Ce sera aux Département de choisir le nombre d'ETCS pour chaque UE.

M. BOUBY craint qu'il n'y ait une diminution de TP. Il se demande si 2,5 ECTS ne risque pas d'apporter des contraintes pour les enseignements.

Pour **Mme HURTREZ**, supprimer les TP en L1 n'est pas la seule solution. Aucun n'a été supprimé au Département BE.

M. BOUBY parlait pour le Département de Chimie.

M. HOFFMANN constate qu'une rationalisation des heures doit être faite. Les ECTS et demi sont une singularité montpelliéraine. Or il est important que la Faculté des Sciences s'aligne face aux autres universités françaises et étrangères.

M. HOFFMANN demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la mise en place d'ECTS entiers naturels au LMD5.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40	
Membres présents et représentés : 30	**Pour : 26**
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0	**Contre : 0**
Suffrages valablement exprimés : 28	**Abstention : 2**

Le Conseil approuve favorablement les ECTS au LMD5.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable et propose de passer au point suivant.

10. Questions diverses

c. Dossiers d'autoévaluation

M. HOFFMANN rappelle que **M. DESPAUX** et **M. ROLLAND** avaient indiqué en début de séance avoir des questions diverses.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. DESPAUX**.

M. DESPAUX souhaite évoquer la campagne d'évaluation menée par l'HCERES et plus précisément le dossier d'autoévaluation.

« Chaque mention fait-elle ce qu'elle veut ou y aura-t-il un cadrage de la part de la Faculté des Sciences ? » s'interroge M.DESPAUX. Il serait judicieux qu'un certain nombre de données soient formatées.

M. DESPAUX craint qu'il n'y ait des erreurs : une réunion avec les responsables de mention pourrait être mise en place.

M. DESPAUX avait relevé que **M. ALI** promettait de communiquer des chiffres. Un cadrage sur les coûts est essentiel pour le LMD5.

M. DESPAUX demande si des dates seront communiquées.

M. DESPAUX insiste : il est important qu'une réunion ait lieu pour tout harmoniser.

M. HOFFMANN rappelle que des réunions d'harmonisation sont mises en place pour l'autoévaluation et des documents mis sur GNUM
Concernant le cadrage du budget LMD5, **M. HOFFMANN** explique qu'il y a 3 grandes masses :

- La Masse salariale,
- Le Fonctionnement,
- L'investissement.

M. HOFFMANN ajoute qu'il a fallu réfléchir sur la manière d'équilibrer ces 3 grandes masses. La Direction a trouvé un équilibre et des choix ont été proposés aux Directeurs de Département. Ensuite, il a fallu trouver des paramètres et les mettre en adéquation.

M. HOFFMANN informe que ce travail a été réalisé mais les données doivent être fiabilisées.

M. HOFFMANN une proposition relative au nombre d'heures a été faite aux Départements.

Concernant l'harmonisation des dossiers, **M. LEMOIGNO** explique que les Relations Internationales et le service Handiversité sont impliqués. De plus, des données seront communiquées pour compléter le tableau.

M. LEMOIGNO signale que celui-ci ne pourra pas l'être entièrement.

M. LEMOIGNO note que des données relatives au suivi des étudiants échappent la composante. **Mme LEVEQUE** a transmis celles de la Faculté des Sciences et **Mme KALIFA**, celles concernant l'Université de Montpellier.

M. LEMOIGNO souhaite vérifier que ces chiffres sont corrects et utilisables avant de les communiquer dans leur totalité.

M. LEMOIGNO rassure les conseillers : il transmettra les documents nécessaires pour qu'ils puissent compléter ce dossier.

Pour **M. HOFFMANN**, il sera préférable d'organiser une réunion avec les responsables de mention de licence et de masters, afin de communiquer l'ensemble des informations et répondre à leurs éventuelles questions.

M. HOFFMANN demande à **M. DESPAUX** s'il a bien répondu à ses questions.

M. DESPAUX acquiesce.

M. HOFFMANN suggère de passer à la question suivante.

d. Conseil de perfectionnement

M. ROLLAND souhaite intervenir concernant la stratégie de la nouvelle accréditation.

M.ROLLAND indique que **M. GODELLE**, Responsable pédagogique des Masters, a affirmé, au nom de l'équipe de Direction de la Faculté des Sciences, que les UE majeures devaient être disciplinaires et que les UE mineures ne devaient pas l'être, ceci dans un ratio de 2/3 majeures, 1/3 mineures.

M. ROLLAND s'interroge sur le fait que cela n'ait pas été discuté en Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN informe **M. ROLLAND** qu'un groupe de travail réfléchit sur les majeurs et mineurs. Des propositions seront faites. Si un Département d'enseignement ne souhaite pas les mettre en place, ce sera aux équipes pédagogiques d'en discuter.

M. ROLLAND se demande pourquoi **M. GODELLE** s'est permis de parler de cette mise en place potentielle en Conseil de perfectionnement.

Mme FORET précise à **M. ROLLAND** qu'il répond à sa question en partie avec l'adjectif « potentielle ».

Pour **Mme HURTREZ**, **M. GODELLE** a le droit de s'exprimer en Conseil de Perfectionnement.

M. HOFFMANN ajoute que **M. GODELLE** a très certainement répondu à une question qui lui a été posée.

M. ROLLAND souligne que **M. GODELLE** n'a pas pris la parole en tant que membre du Conseil de perfectionnement mais en sa qualité de Responsable pédagogique des Master de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN explique qu'en tant que Directeur, il a été amené à répondre par des probabilités à des questions posées en Conseil de perfectionnement EEA.

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette 6eme séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 11 heures 30**.

M. HOFFMANN remercie les conseillers de leur présence et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **15 juin 2019, à la Salle des Actes, du campus Triolet.**

Le Président de séance	**La Secrétaire de séance**
Alain HOFFMANN	**Sandra GAUCERAND**

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
n° 298	Mercredi 15 mai 2019	Salle des Actes - bât 7
n° 299	Mercredi 5 juin 2019	Salle des Actes - bât 7
n°300	Mercredi 10 juillet 2019	Salle des Actes - bât 7